



5 mars 2021

(21-1848)

Page: 1/4

Comité de la facilitation des échanges

Original: français

**NOTIFICATION DES ARRANGEMENTS ET DES PROGRÈS CONCERNANT
LA FOURNITURE D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE ET D'UN SOUTIEN
POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR LES
DISPOSITIONS RELEVANT DE LA CATÉGORIE C**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE SÉNÉGAL

La communication ci-après, datée du 26 février 2021, est distribuée à la demande de la délégation du Sénégal.

Le Sénégal notifie des renseignements sur les arrangements conclus et les progrès accomplis concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités pour les dispositions ci-après relevant de la catégorie C, ainsi qu'il est prévu à l'article 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 1.1	Publication	C	22 février 2020	À déterminer
Donateurs : USAID				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités :				
La mise en place d'un portail d'informations commerciales a permis de collecter et de publier les renseignements visés à l'article 1.1 de l'AFE.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 1.2	Renseignements disponibles sur Internet	C	22 février 2020	À déterminer
Donateurs : USAID				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités :				
Le Sénégal a mis en place un site web (Portail d'informations commerciales) qui fédère toutes les informations liées aux procédures relatives au commerce international. Des structures ont été créées dans ce sens et des représentants des différentes administrations concernées ont été désignés. Par la suite, les informations ont été recueillies, traitées et mises à la disposition du prestataire informatique pour le lancement d'une phase pilote.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 1.3	Points d'information	C	22 février 2020	À déterminer
Donateurs : USAID				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités :				
Le développement du projet de portail d'informations commerciales a permis l'identification des points d'information qui seront ensuite mis en place et notifiés.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 1.4	Notification	C	22 février 2020	À déterminer
Donateurs : USAID				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités :				
Le projet de portail d'informations commerciales vise, à terme, à permettre de faciliter la notification des supports officiels où sont publiés les renseignements visés au paragraphe 1.1 a) à j), de l'adresse universelle du site Web visé au paragraphe 2.1 et des coordonnées des points d'information.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 3	Décisions anticipées	C	22 février 2023	À déterminer
Donateurs : À déterminer				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités :				
Aucun partenaire de développement n'a jusqu'à présent offert d'assistance pour la mise en œuvre de cette mesure.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	22 février 2024	À déterminer
Donateurs : À déterminer				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités :				
Aucun partenaire de développement n'a jusqu'à présent offert d'assistance pour la mise en œuvre de cette mesure.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	22 février 2024	À déterminer
Donateurs : USAID				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités :				
Le Sénégal a procédé à une cartographie des redevances et des frais qui seront publiés sur le Portail d'informations commerciales.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	22 février 2024	À déterminer
Donateurs : USAID				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités :				
Le Sénégal a procédé à une cartographie des redevances et des frais qui seront publiés sur le Portail d'informations commerciales.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 6.3	Disciplines concernant les pénalités	C	22 février 2028	À déterminer
Donateurs : USAID				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités :				
Le Sénégal s'est attelé à développer un programme de divulgation volontaire. Dans ce sens, il a été initié :				
<ul style="list-style-type: none"> • un projet de loi modifiant l'article 330 du Code des Douanes ; • un projet d'arrêté sur la dénonciation volontaire; • une décision du Directeur général des Douanes (un manuel opérationnel de mise en œuvre) avec un champ d'application, des critères d'éligibilité, la procédure à suivre pour une divulgation volontaire et l'adoption de formulaires de demande et de réponse. 				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7.5	Contrôle après dédouanement	C	22 février 2023	À déterminer
Donateurs : USAID				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités :				
La mise en œuvre de cette disposition de l'AFE exige de l'Administration des Douanes une capacitation de ses agents sur les méthodes de contrôle après dédouanement. Le Sénégal va procéder au lancement de la phase pilote et la mise en œuvre officielle du projet.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 7.7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	C	22 février 2022	À déterminer
Donateurs : USAID				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités :				
Le Sénégal a mis en place depuis 2011, un Programme de Partenaires privilégiés (PPP), inspiré du pilier 2 du Cadre des Normes de L'Organisation mondiale des Douanes.				
Lors de l'évaluation des besoins du Sénégal, il a été noté la nécessité de faire évoluer le PPP vers les normes d'OEA. Pour atteindre cet objectif final, le projet a permis d'avoir :				
<ul style="list-style-type: none"> • un projet d'arrêté ; • un Guide OEA ; • un Manuel de procédure ; • un Guide méthodologique de l'audit OEA ; • une Demande d'agrément (formulaire) ; • un Questionnaire d'auto-évaluation ; • une série de formations pratiques aux agents de première ligne et au secteur privé pour la mise en œuvre opérationnelle du programme OEA. 				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	22 février 2024	À déterminer
Donateurs : À déterminer				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités :				
Aucun partenaire de développement n'a jusqu'à présent offert d'assistance pour la mise en œuvre de cette mesure.				

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative	Date de mise en œuvre définitive
Article 10.5	Inspection avant expédition	C	22 février 2024	À déterminer
Donateurs : À déterminer				
Progrès concernant la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités :				
Aucun partenaire de développement n'a jusqu'à présent offert d'assistance pour la mise en œuvre de cette mesure.				
